



ARRETE MUNICIPAL N° 1017

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'intérêt général

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de circulation pendant la reconstitution effectuée par la Police Nationale (59500 Douai) angle Emile Zola / Allée E cité Barrois, rue Voltaire, angle Jules Mousseron / avenue Emile Zola, angle rue de Soulac / rue de Castres, angle rue de Vabre / rue de Castres, face au 21 et 23 avenue Emile Zola, face au 362 rue de Vabre.

ARRETE

ARTICLE I :

A compter du mardi 13 octobre 2020 à 18H00 jusqu'au mercredi 14 octobre 2020 à 04H00, la circulation de véhicule sera interdite angle Emile Zola / Allée E cité Barrois, rue Voltaire, angle Jules Mousseron / avenue Emile Zola, angle rue de Soulac / rue de Castres, angle rue de Vabre / rue de Castres, face au 21 et 23 avenue Emile Zola, face au 362 rue de Vabre.

ARTICLE II :

A compter du mardi 13 octobre 2020 à 18H00 jusqu'au mercredi 14 octobre 2020 à 04H00, le stationnement de véhicule sera interdit angle Emile Zola / Allée E cité Barrois, rue Voltaire, angle Jules Mousseron / avenue Emile Zola, angle rue de Soulac / rue de Castres, angle rue de Vabre / rue de Castres, face au 21 et 23 avenue Emile Zola, face au 362 rue de Vabre.

ARTICLE III :

Les panneaux indicateurs de ces interdictions seront mis en place.

ARTICLE IV :

Les services de police sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 12 octobre 2020

Le Maire
Joël PIERRACHE

